

COMPTE RENDU DE SYNTHÈSE

Conseil municipal
Lundi 12 décembre 2022
19h – Salle du Conseil

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Méré, sous la présidence de Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire.

Etaient présents :

Mr Simon COULOMBEL, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, Mr Alain COLOMBI, Mme Christine RICHÉ, Mr André-Laurent LÉVEQUE, Mme Françoise BUSTARRET, Mme Isabelle PRECLAIRE, Mr Richard RAPHAEL, Mme Sandrine PAPON, Mr Vianney BERNARD, Mme Anna VIGH, Mme Elodie MARIE, Philippe CLEMENCE,

Absentes représentées :

Mme Monique BOURG représentée par Mme Christine RICHÉ
Mme Françoise DOUCET représentée par Mr Philippe CLÉMENCE

Absent non représenté :

Mr Jean GARNIER
Mr Alain CISSÉ

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Votants : 17
Présents : 15

Secrétaire de séance : Mr Vianney BERNARD

Conseil municipal
Le lundi 12 décembre 2022
19h – Salle du Conseil

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2022

FINANCES

Rapporteur : Michel RECOUSSINES

Point 1 : Décision modificative n°1 – Exécution du jugement du TI du 23/09/2022

Point 2 : Décision modificative n° 2 - Créance impayées de plus de 2 ans,

Point 3 : Vote des 25 % des investissements pour le budget 2023

AFFAIRES GERERALES

Rapporteur : Dominique CHESNEAU et Michel RECOUSSINES

Point 4 : Fonds de Concours – CCCY – Changement d'une 2^{ème} baie vitrée au gymnase,

Point 5 : Fonds de Concours – CCCY – Suite à démolition, réaménagement de la maison Gabet,

Point 6 : Fonds de Concours - CCCY – Peinture de la salle des mariages,

Point 7 : Fonds de Concours – CCCY – Mise en conformité des combles de la maison des associations,

Point 8 : Procédure de mise en concurrence CIG pour la période 2024/2027,

Point 9 : Magasin Intermarché - Autorisation d'ouvertures Jours Fériés,

SCOLAIRE

Rapporteur : Michel RECOUSSINES

Point 10 : Subvention pour le séjour scolaire des élèves de 6^{ème} au collège Maurice Ravel,

1-DEL-2022/046 : Décision modificative n°1 – Exécution du jugement du TI du 23/09/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide le paiement de cette dette au niveau d'un contentieux pour un montant de 10 420,83€.

2-DEL-2022/047 : Décision modificative n° 2 - Créance impayées de plus de 2 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Maire à prévoir une provision pour dépréciation des comptes de tiers pour un montant de 1 778.50 €.

3-DEL-2022/048 : Vote des 25 % des investissements pour le budget 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, soit au chapitre 20 : 6 250.00 €, au chapitre 21 : 469 476.02 € et au chapitre 23 : 0 €.

4-DEL-2022/049 : : Fonds de Concours – CCCY – Changement d'une 2^{ème} baie vitrée au gymnase

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de demander un fonds de concours à la communauté de communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement du remplacement d'une 2^{ème} baie vitrée du gymnase, à hauteur de 10 721,50€.

5-DEL-2022/052 : Fonds de Concours – CCCY – Suite à démolition, réaménagement de la maison Gabet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de demander un fonds de concours à la communauté de communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la démolition et de la réaménagement d'une aile de la maison Gabet, à hauteur de 13 516.69 €.

6-DEL-2022/051 : Fonds de Concours - CCCY – Peinture de la salle des mariages

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de demander un fonds de concours à la communauté de communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement des travaux de peinture dans la salle des mariages, à hauteur de 3 770.82 €,

7-DEL-2022/050 : Fonds de Concours – CCCY – Mise en conformité des combles de la maison des associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de demander un fonds de concours à la communauté de communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement des travaux dans les combles de la maison des associations, à hauteur de 2 134,00 €,

8-DEL-2022/055 : Procédure de mise en concurrence CIG – Période 2024/2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté

9 voix POUR

7 voix CONTRE

1 voix ABSTENTION

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2024-2027. Le montant de l'adhésion est de 1 380 € pour une strate de population de 1001 à 3500 habitants.

Approuve la convention entre le CIG et la commune,

Autorise le Maire à signer la convention.

9-DEL-2022/054 : Autorisation d'ouverture dominicale du magasin Intermarché – Année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a voté** **15 voix POUR**
02 voix CONTRE
(VB et RR)

Pour l'autorisation de l'ouverture du magasin INTERMARCHE, 17 rue Roger Vannier à Méré, certains jours toute la journée, à savoir :

Pour l'année 2023 :

Dimanche 1^{er} janvier, dimanche 9 avril, lundi 10 avril, lundi 1^{er} mai, lundi 8 mai, jeudi 18 mai, lundi 29 mai, vendredi 14 juillet, mardi 15 août, mercredi 1^{er} novembre, samedi 11 novembre, lundi 25 décembre.

10-DEL-2022/053 : Demande de subvention pour un voyage scolaire au collège Maurice Ravel de Montfort l'Amaury – Classe de 6^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention de **50 €** par élève pour le voyage scolaire sur le thème « la découverte du milieu montagnard » pour les élèves de 6^{ème} durant 7 jours mi- janvier 2023.

Les 22 élèves de Méré concernés percevront une aide financière pour ce voyage sur le budget 2023.